

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 mai 2016

Le Conseil Municipal de Trémoins s'est réuni le 20 mai 2016 sous la présidence de Grégoire GILLE, maire de Trémoins, suite à convocation régulière en date du 14 mai 2016.

Etaient présents : Grégoire GILLE, Georges DORMOY, Estelle BOUCHE, Pascal METTEY, Frédéric BOULANGER, André CUENOT, Cédric VERNIER, Alain ROBERT, Didier VALLEY et Sandrine BALLAY.

Excusés : André Cuenot et Yannick SIRJEAN.

Procurations : André CUENOT à Alain ROBERT.

La séance est ouverte à 20h00.

Le secrétariat de séance est assuré par Didier VALLEY.

L'ordre du jour étant le suivant :

1. Approbation du PV de la réunion du conseil du 31/03/2016,
2. Appel à projet « Zéro pesticide »,
3. Préparation du recensement INSEE prévu sur le village du 19/01/2017 au 18/02/2017,
4. Délibération concernant le nouveau périmètre de la CCPH au 1er janvier 2017,
5. Délibération concernant la CCPH (3ème salle de sport),
6. Questions diverses.

M. le Maire propose au Conseil, qui l'accepte, d'examiner en plus de l'ordre du jour communiqué, le point suivant :

- Adjudication de la vente d'herbage.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 31 mars 2016 :

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil en date du 31 mars 2016. Celui-ci n'appelant pas de remarques particulières de la part des conseillers, il est mis aux voix, et il est ainsi approuvé à l'unanimité.

2. Appel à projet « Zéro pesticides » :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contexte national et régional dans lequel s'insère l'Appel à Projets « Zéro Pesticide en Franche-Comté » auquel a répondu la CCPH.

Un constat général de contamination de notre environnement (air, aliment, sol, eau) par la présence de phytosanitaires dans les milieux (eaux superficielles et souterraines) peut-être fait. Les effets des produits phytosanitaires sur la biodiversité et la santé humaine ne sont plus à démontrer.

Les collectivités et les particuliers ont été identifiés comme de gros utilisateurs de ces produits et sont un axe de réduction très important. Ils représentent en effet 10% des utilisations de pesticides en France.

De plus, une évolution constante du contexte réglementaire est visible depuis plus d'une quinzaine d'années. Cette évolution se fait de plus en plus forte avec un objectif de reconquête de la qualité de l'eau et une interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires par les collectivités d'ici 2020.

Actions	Coût net
Diagnostic des 6 communes et réalisation des plans d'actions	5 000 €
Suivi N+1	4 750 €
Lancement de la démarche	250 €
Rendu du diagnostic et présentation des plans	500 €
Accompagnement communication auprès de la population	250 €
Rendu des bilans N+1	500 €
TOTAL	11 250 €

Pour ces raisons, il est important pour les collectivités de la région de Bourgogne Franche-Comté de modifier rapidement leurs pratiques pour parvenir à une gestion plus écologique de leurs espaces communaux et par la même de leurs milieux environnants.

Cet Appel à Projets est une action globale d'accompagnement pour réduire et à terme supprimer l'usage des produits phytosanitaires par les collectivités.

N'étant ouvert que pour les communes de plus de 3 500 habitants ou aux communautés de communes qui regroupent des communes volontaires réunissant 3 500 habitants, le Conseil communautaire a décidé par délibération n°31/2016 du 25 février 2016 d'engager un groupement de commandes.

Ainsi par délibération n°63/2016 du 5 avril 2016, le Conseil communautaire a acté ce groupement de commandes pour les communes qui s'étaient dites intéressées à savoir Châlonvillars, Champey, Chenebier, Echenans, Trémoins et Saulnot pour un nombre total de 4 644 habitants.

Le prestataire de ce marché est la FREDON FRANCHE-COMTE, qui réalisera une étude technique de 6 plans d'entretien des espaces selon le cahier des charges de l'ASCOMADE avec un an de suivi à l'issue du diagnostic.

La période de réalisation s'étend d'avril/mai 2016 à l'automne/hiver 2017.

Toute demande supplémentaire fera l'objet d'une facturation en sus, le coût forfaitaire est de 500 € la journée.

80 % d'aides de l'Agence de l'Eau sont mobilisables et les communes inscrites dans la démarche pourront bénéficier de 80 % d'aides à l'investissement.

Le reste à charge des 6 communes est donc de 2 250 € à répartir en fonction du nombre d'habitants.

PROPOSITION :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention formalisant les modalités de groupement de commandes avec la CCPH.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de s'engager dans la démarche de réduction des phytosanitaires sur la commune et d'autoriser la CCPH à assurer la maîtrise d'ouvrage de cette action au moyen d'un groupement de commandes et d'autoriser le Maire à la signature de la convention afférente avec la CCPH.

3. Préparation du recensement INSEE prévu début 2017 :

La prochaine opération de recensement de la population de la Commune de Trémoins est prévue du 19 janvier au 18 février 2017.

Les opérations préparatoires nécessaires pour l'organisation de ce recensement amènent le Conseil Municipal à statuer sur les points suivants :

- nommer un **coordonnateur communal** par arrêté municipal. Il sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. Ses missions nécessitent qu'il soit disponible pendant la période de recensement,
- communiquer à l'INSEE des informations nécessaires concernant la commune, par le biais du portail internet mis à disposition par l'INSEE.

M. le maire sollicite l'ensemble du Conseil pour proposer une candidature au poste de coordinateur, et commencer la réflexion sur le choix de l'agent recenseur. Plusieurs propositions sont alors évoquées, elles seront tranchées dans la semaine à venir.

4. Evolution du périmètre de la CCPH :

Par arrêté préfectoral du 30 mars 2016, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Haute-Saône a été arrêté et publié. Conformément à la loi, l'arrêté de projet de périmètre de la CCPH (Communauté de Communes du Pays d'Héricourt) a été communiqué à la commune par courrier de Mme la Préfète en date du 10 mai 2016. Cet arrêté stipule que le nouveau périmètre de la CCPH sera étendu aux communes de Belverne dans la Haute-Saône, et Laire, Aibre et Le Vernoy dans le Doubs.

Il revient donc à chaque commune concernée d'émettre un avis sur ce projet dans les 75 jours, faute de quoi l'avis de la commune sera réputé favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable et approuve le nouveau périmètre de la CCPH.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal de Trémoins profite de cette occasion pour souhaiter une prochaine bienvenue à l'ensemble de la population des 4 villages concernés.

5. Projet d'un 3^{ème} gymnase intercommunal :

Le Maire expose que par la délibération n° 049/2016, le Conseil Communautaire dans sa séance du 5 avril 2016 a décidé de déclarer d'intérêt communautaire la future construction du gymnase du Champ de Foire à Héricourt.

Cette modification entraîne une modification des statuts de la CCPH.

Le Maire invite donc le Conseil à se prononcer sur la modification de l'article suivant des statuts communautaires :

« 5.2.4 Développement d'une politique sportive d'intérêt communautaire :

- Gestion et entretien des installations sportives attenantes au collège Pierre et Marie Curie d'Héricourt : gymnase, salle de gymnastique et plateau sportif,
- Construction, développement, gestion et entretien du terrain de football synthétique intercommunal de Brevilliers,
- Gestion et entretien du terrain de football stabilisé d'Héricourt (à partir du 1^{er} septembre 2014),
- Construction, réhabilitation et gestion de bassins d'apprentissage de la natation pour publics scolaires en priorité,
- **Construction, gestion et entretien du gymnase intercommunal du Champ de Foire d'Héricourt.** »

Les communes membres sont sollicitées pour approuver les nouveaux statuts conformément à l'article L5211-17 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification statutaire telle que susvisée.

6. Vente d'herbage :

Suite à la décision du Conseil Municipal en date du 31 mars 2016 de proposer à la vente l'herbage des parcelles communales suivantes :

- ➔ parcelle ZE 17 « au Fahy », pour une contenance de 74 ares 04 ca,
- ➔ parcelle ZH 19 « en la Prairie », pour une contenance de 35 ares 90 ca,
- ➔ parcelle ZH 2 « la Cruay », pour une contenance de 59 ares 31 ca.

Madame Sandrine BALLAY quitte la salle du conseil. M. le Maire procède à l'ouverture de l'unique enveloppe remise avant le 29 avril 18h00, suivant les conditions de concours définies lors du dernier conseil et dont il a été fait publicité par voie d'affichage et sur le site internet de la Commune.

Le conseil Municipal retient à l'unanimité des votants la proposition de M. Alain Ballay pour un montant de 120 € l'hectare soit 203,34 € pour l'ensemble des 3 parcelles.

7. Questions diverses :

- Accompagnement bus scolaire : la prise en charge par le Conseil départemental du coût des accompagnatrices présentes dans les bus de ramassage scolaire ne sera pas reconduite à la rentrée de septembre 2016. Le SIVU, et par conséquent les communes qui le financent, ne peut pas assumer cette charge. Par contre, à l'occasion du dernier conseil syndical, il a été décidé que le SIVU assurerait une présence entre la sortie des classes et la montée dans les bus, au Pôle Educatif de Coisevaux. Il reste donc à organiser la montée et la descente au niveau des villages. Après réflexion, le conseil s'oriente vers une sensibilisation des parents présents à l'arrêt de bus, lesquels sont à même de gérer le bon déroulement de la montée et de la descente.
- Rappel des évènements à venir :
 - ➔ dimanche 22/05 à 11h00 à La Récré : accueil des nouveaux habitants,
 - ➔ vendredi 27/05 à 13h30 à Coisevaux : fête de la citoyenneté au Pôle Educatif des Ecoles Liées,
 - ➔ samedi 11/06 à 20h00 au Temple : concert de l'ensemble « Consort Savoureux »,
 - ➔ dimanche 12/06 à partir de 9h00 : marche populaire organisée par Récré-Actions
 - ➔ samedi 25/06 à Coisevaux : kermesse des Amis des Ecoles
- Date du prochain conseil : **vendredi 08/07/2016 à 20h00 (à confirmer).**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.